L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

MERCREDI 4 JUIN 1884.

SPECTACLES BALS, &c

WEST END.

Théâtre de l'Opéra du West End.

MARSH REDAN, Directeur.

SAMEDI, 31 MAI 1884.

—DÉBUT DE—

SELINA DOLARO,

La grande prima-donna anglaise

—DANS—

La Grande Duchesse,

Secondée par une compagnie de

25 ARTISTES DE TALENT,

Sous la direction de Marlande Clark.

Le susdit Opéra sera représenté sous le contrôle exclusif du régisseur James Vincent.

MATINÉES

LES MERCREDIS ET SAMEDIS.

L'orchestre sous le bâton du professeur D'Aquin, jouera les ouvertures des principaux Opéras avant et après chaque représentation.

Des sièges réservés peuvent être obtenus au bureau de la compagnie à l'intersection des rues Carondelet et Canal.

Les trains du West End partent de la ville toutes les 15 minutes après 4 h. P. M.

Des billets dits de "commutations" sont prêts à être livrés.

F. WINTZ, Surintendant.

15mai—3m.

PAVILLON FARANTA,

Coin des rues Bourbon et Orléans.

Le prix d'admission est au-dessous de celui des chars.

Nouvelles Figures. Nouvelles Figures.

Et la plus belle comédie qui ait jamais été représentée à la Nouvelle-Orléans,

CASEY, THE PIPER.

Engagement Extraordinaire de la Première Danseuse, Mlle Watson, aussi la charmante Mlle Robinson, à ajouter avec notre troupe d'étoiles.

(Le plus grand théâtre à dix sous de la ville.)

Enfants—Le merveilleux Lion-de-Mer paraît à toutes les matinées.

PAVILLON FARANTA,

Coin des rues Bourbon et Orléans.

Engagement Extraordinaire du Rossignol Espagnole

SIGNORA DUPUY.

Cette dame chante en Espagnol, elle possède une voix d'une étendue extraordinaire, et elle est en effet la Prima Donna d'Espagne.

N'oubliez pas de venir l'entendre.

BODLEY BROTHERS

Quartier-général de Voitures.

70, 72, 74 rue St-Charles.

ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 3 et 4 mulets, charrettes à bras, do. pour..., wagons à coton, charrettes à bagages, charrettes pour fermes, charrettes à ris, petites charrettes de toutes dimensions, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux matériaux pour voiture, graisse pour essieux moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid et les fermes [illegible] destinés à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux soins les [illegible] demandes.

12mai—1an

Médaille d'Or. Paris 1878 — Diplôme d'honneur Amsterdam 1883

BASILE BARES.

No 84 - - Rue Royale - - No

SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec nouveau système Equilibre. Brevété pour la tenue de l'accord la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos au prix excessivement réduit.

Accords et réparations de Pianos et Orgues aux conditions très avantageuses.

18nov—

Dr. J. B. Perez

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des ORGANES GÉNITO-URINAIRES et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le Female Regulating Elixir du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.

No 6 rue South Rampart.

mars—84—1an

VENTE DE BANQUEROUTE

TOILES ET COTONS A DRAPS

Damas pour table et belle Lingerie damassée pour table.

Couvertures de pianos, Nappes et Serviettes de damas.

Mouchoirs quaires de bobinet, toutes largeurs.

Beaux BAS SOIE pour dames, couleurs assorties BAS Balbriggan.—CHAUSSETTES de Messieurs et un grand assortiment de

Parasols et demi-Ombrelles

Ces marchandises sont toutes nouvelles et françaises (pas endommagées) achetées à une vente de banqueroute à New York, maison d'importation; et, afin de les écouler aussi rapidement que possible, nous les offrons bien au-dessous du coût d'importation.

On peut les examiner sur nos comptoirs du centre.

B. & W. CRONER,

Rue du Canal, 141, coin Bourbon.

30 mars—3m

Consulat de France.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les extraits ci-dessous des Informations et Règles concernant les exposants étrangers (Circulaire No 4, 29 mars 1884) publiées officiellement par la Direction de l'Exposition:

1—Une exposition universelle ....sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le 1er lundi de décembre 1884....

6—Tous les gouvernements étrangers ont été invités par le Président des Etats-Unis.... à nommer des commissions afin d'organiser leurs sections à l'Exposition....

8—Les demandes d'espaces, et tout ce qui regarde cette question, seront traitées avec la commission du pays d'où proviennent les objets à exposer.

10—Au premier novembre 1884 ou avant, les commissions étrangères devront présenter au Commissaire Général des plans faisant connaître d'une manière aussi exacte que possible la répartition de l'espace à loué aux sections étrangères. Ils devront aussi présenter la liste des exposants.

15—Les exposants étrangers n'auront rien à payer pour l'espace qui leur sera accordé non plus qu'à titre de droit d'entrée.

18—La classification des objets exposés comprend les groupes suivants:

I. Agriculture.
II. Horticulture.
III. Produits bruts et manufacturés, métaux, minéraux et bois.
IV. Meubles et accessoires.
V. Industrie textile, habillements et accessoires.
VI. Arts industriels.
VII. Produits alimentaires.
VIII. Education et instruction.
IX. Œuvres d'arts.
X. Pisciculture.

24—Tout les soins possibles seront pris pour protéger contre tout dégat, les articles exposés, mais la Direction ne sera en aucune manière responsable pour les accidents, feu, pertes ou dommages, quelle que soit la cause ou l'étendue du dommage causé.

31—Une quantité convenable d'eau, de gaz et de vapeur sera allouée, gratuitement aux machines exposées........ Les quantités désirées devront être clairement spécifiées dans les demandes......

32—Toute force motrice dépassant le quantum accordé par la Direction sera fournie et payée selon un tarif officiel......

34—Sont exclus de l'Exposition toutes les substances fulminantes, toutes les substances explosibles, explosives et en général toutes les substances qui peuvent être jugées dangereuses.

38—Le Directeur Général aura le droit de faire enlever tout objet, quelle qu'en soit la provenance, qui, en raison de sa nature ou de son apparence, semblerait nuisible au but ou au décorum de l'Exposition......

43—En temps utile, le Département des Transports fera connaître les arrangements spéciaux qui auront été pris concernant le transport des articles provenant des pays étrangers. Il fera connaître aussi les règles de douane dont la connaissance intéressera les exposants.

44—Tous les exposants, par le seul fait de participer à l'Exposition, déclareront se soumettre aux règles qui précèdent et à toutes autres qui pourraient sembler nécessaires à la Direction.

SAMUEL MULLEN, Chef des Installations.

Approuvé: E. A. BURKE, Directeur Général.

J'ai également l'honneur de porter à la connaissance du public les articles 8 et 17 des Règlements Généraux de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans:

Art. 8—Les Commissaires étrangers, nommés à la requête du Gouvernement des Etats-Unis, sont invités à entrer en correspondance, aussitôt que possible, avec le Directeur Général......... (ils examineront) toutes les questions concernant (leurs) compatriotes, spécialement les matières ayant rapport à la distribution de l'espace et la préparation de chaque section nationale dans les édifices. Le Directeur Général ne correspondra donc pas directement avec les exposants étrangers et n'examinera aucune de leurs applications individuelles.

Art. 17—Toutes les applications étrangères pour l'admission, doivent être en accord avec une forme spéciale fournie par le Directeur-Général aux Commissions étrangères...... Des formes imprimées, conformes à ces règlements, seront fournies gratis......

E. A. BURKE, Directeur-Général.

Approuvé: ED RICHARDSON, Président.

La Nlle-Orléans, ce 24 mai 1884.

Le Consul Général, Commissaire de la République Française, VICOMTE PAUL D'ABZAC.

A VENDRE.

GROCERIE à vendre pour cause de décès. S'adresser coin Bourbon et Marais.

30 mai—6f

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature pour voter une loi tendant à amender et à voter à nouveau la 48e subdivision de la section 1ère de la loi No 136 de 1880, dans la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Le dit amendement et vote à nouveau devant pourvoir au paiement des frais dudit témoignage au témoignage pris sténographiquement dans l'affaire, et pour fixer les dépens ainsi que l'enregistrement du dit témoignage.

27 mai—27—3,10,17,24 juin

Avis.

AVIS est donné qu'on s'adressera à la session actuelle de la Législature pour la passation d'une loi nommant un gardien des dossiers judiciaires de la paroisse d'Orléans, qui n'appartiennent à aucune des cours existant présentement en la dite paroisse, prescrivant les droits et devoirs du dit officier et réglant ses émoluments.

25 mai—5f en 30 j.

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné qu'à la session de l'Assemblée Générale de 1884, un bill sera présenté donnant permission à Kramer & Herman de poursuivre l'Etat comme subrogés de P. J. McGuirck, fermier, pour avoir peint la Maison d'Etat à Baton Rouge, Lne.

Nouvelle-Orléans, 18 mai 1884.

18 mai—5f en 30 j

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné qu'une demande sera adressée à la prochaine Assemblée générale pour le vote d'une loi autorisant la ville de la Nlle-Orléans à convertir, au gré des porteurs, des bons à prime en coupons et bons enregistrés, avec intérêt payable par trimestre ou semestre.

4mai—5f en 30 j.

AVIS LEGAL.

Nouvelle-Orléans, 30 avril 1884.

AVIS est par le présent donné que, conformément à l'article 43 de la Constitution, une demande sera adressée à la Législature, pendant sa prochaine session, pour le vote des lois suivantes:

1° Loi fixant les salaires des députés du shériff criminel de la paroisse d'Orléans et pourvoyant au paiement des salaires du shériff criminel et de ses députés par la ville de la Nouvelle-Orléans.

2° Loi fixant les salaires du greffier aux minutes et des autres députés greffiers de la Cour criminelle de de District pour la paroisse d'Orléans, et pourvoyant au paiement des salaires du greffier de la Cour criminelle de District et de ses députés par la ville de la Nouvelle-Orléans.

3° Loi pourvoyant au paiement par la ville de la Nouvelle-Orléans des honoraires fixés par la loi pour l'avocat de district de la paroisse d'Orléans et requérant que le budget de ladite ville soit amendé pour pourvoir au paiement de ces honoraires.

1 mai—5f en 30 j

Avis.

AVIS est ici donné de l'intention du soussigné de s'adresser à la prochaine Législature pour l'allocation d'une somme à lui due pour du savon fourni à l'Hôpital de Charité en 1871-72 et 73.

J. H. KELLER.

20avril—20 26—4 9 15 mai.

AVIS LEGAL.

IL sera adressé à la Législature à sa session de cette année (1884), par les soussignés, une demande pour être autorisés à poursuivre l'Etat judiciairement pour services professionnels rendus, ou pour le vote d'une allocation en paiement des dits services, sur preuves bien établies, pour $44,000.

HORNOR & BENEDICT, en liquidation.

28 avril—4 f en 30 j

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné que, conformément à l'article de la Constitution qui gouverne en pareille matière, je demanderai à la Législature de l'Etat de la Louisiane, qui se réunit en mai prochain, de prohiber l'assessement et la collection de taxes de levées de district dans le cinquième district municipal, ville de la Nlle-Orléans.

26 av—5fen30j — N. TREPAGNIER.

AVIS LEGAL.

AVIS public est donné par les présentes de l'intention de s'adresser à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session, pour demander l'adoption d'un acte autorisant la ville de la Nouvelle-Orléans à renouveler et à prolonger le paiement de sa dette pour le reliquat non payé des billets maintenant échus et exigibles, qui avaient été originairement fournis pour représenter une partie du prix d'achat du Parc de Ville; l'acte devant autoriser la ville de la Nouvelle-Orléans à émettre des certificats de dette, ou obligations, pour le montant des dits billets, avec dépens, honoraires et intérêts; les dits certificats devront porter intérêts au même taux que ledit reliquat du prix d'achat. L'acte portera que cette prolongation de temps interrompra et suspendra la prescription, mais n'affectera, n'affaiblira, ni n'altérera, en aucune façon, les obligations actuelles de la ville, relativement à la dite dette, ni les droits et les moyens légaux des détenteurs desdits billets en ce qui se rapporte aux dits billets. L'acte portera, aussi qu'en cas de retard, ou de défaut de paiement d'aucune partie du principal ou de l'intérêt des dits certificats de dette, les détenteurs seront réintégrés dans tous leurs droits et moyens légaux garantissant maintenant les dits billets, et pourront réclamer et exiger le paiement du montant de la dette avec dépens, honoraires et intérêts, de la même façon et avec les mêmes droits que si la prolongation n'avait pas été accordée, laissant, cependant, intactes l'interruption et la suspension de la prescription. L'acte portera aussi que les billets primitivement fournis seront conservés jusqu'à parfait paiement des dits certificats de dette, et devront servir à tous porteurs des dits certificats de la ville de la Nouvelle-Orléans, en cas de non paiement d'aucune partie du principal ou de l'intérêt des dits certificats, et dans l'éventualité de procès, ou procédures judiciaires, pour en obtenir le paiement, et autorisant la ville de la Nouvelle-Orléans à lever une taxe pour le paiement de la dette représentée par les dits certificats. L'acte devra pourvoir au rachat de ladite dette, et autoriser ladite ville, le Bureau de Liquidation ou toute autre autorité compétente à faire ce qui sera nécessaire pour exécuter les dispositions de l'acte.

Nlle-Orléans 15 avril 1884.

18avril—au23mai

AVIS est ici donné à tous, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'il sera présenté à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, au cours de sa prochaine session, une demande d'augmenter le traitement des Commissaires du Jury de la paroisse d'Orléans, et d'amender, dans ce but, la législation à ce sujet.

13avril—1m

INSTITUTION OURTO.

Pensionnat et Externat.

Coin St Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Ourto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offertes aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand a lieu à l'institut. — 17 août—

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit:

"78 E. 54th St., New York, 16 Mai, 1882."

MESSRS. J. C. AYER & CO:

Je fus, l'hiver dernier, en proie à une humeur qui torturait mes membres de démangeaisons intolérables; la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrheuse; j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avait fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très-court la fièvre et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorant graduellement est devenue excellente. Je me sens cent pour cent plus fort, et ce résultat je le dois à la SALSEPAREILLE, que je recommande en toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. J'en prenais trois petites doses par jour, et avant que la deuxième flacon fût fini, ma santé était complètement rétablie. Je mets ces faits à votre disposition, vous devriez les publier dans l'intérêt de nos semblables.

A vous, avec respect, Z. P. WILDS."

Le cas cité ci-dessus en est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvent la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de resister avec succès aux attaques de toutes les Maladies Scrofuleuses, Éruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale, et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile.

PRÉPARÉE PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente dans toutes les Pharmacies; prix $1, six flacons pour $5.

PATE & SIROP

DE SÈVE DE PIN MARITIME

de LAGASSE, Pharmacien à Bordeaux.

Les personnes faibles de poitrine, celles atteintes de:

Toux — Rhumes — Grippes — Catarrhes — Bronchites — Enrouements — Extinction de voix — Asthme

sont certaines de trouver un soulagement rapide et guérison dans l'emploi des principes balsamiques du pin maritime concentrés dans le Sirop et la Pâte de Sève de Pin maritime de Lagasse.

Dépôt à Paris, 8, rue Vivienne

ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

L.S.L.

Prenez AVIS !

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GRANDE CHANCE —POUR— UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE FERA A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 17 JUIN 1884,

UN

TIRAGE EXTRAORDINAIRE,

CLASSE F,

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE

PAS DE REDUCTION !

Pas d'ajournement !

PLUS D'UN DEMI-MILLION de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE......	$150,000
UN GROS LOT DE......	50,000
UN GROS LOT DE......	20,000

2,279 Lots, montant en tout à $522,500.

Le tirage commencera positivement A ONZE HEURES A. M., A L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

Dans la matinée du MARDI, 17 JUIN 1884,

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 ... de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
600 Lots de....	100..	60,000
1000 Lots de....	10..	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit....	20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit....	10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit....	7,500
2,279 Lots s'élevant à	$522,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.)

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats-poste (money orders) payables à New-Orleans National Bank New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Chas Lafitte versus Rév. Jeremiah Blackstone, comme représentant de la Second Free Will Baptist Church.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nlle-Orléans—No 4050—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et l'Allée Natchez, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 14 juin 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Marigny, Urquhart, Morales et Mandeville, mesurant trente deux pieds de face à la rue Urquhart sur une profondeur de cent soixante pieds onze pouces; faisant une portion du lot de terre désigné par le numéro onze sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, en date du 11 avril 1835 et attaché à un acte du 23 août 1835, pardevant T. Seghers, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot de terre est borné sur le côté le plus près de la rue Mandeville par la balance du lot numéro onze.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

13 mai—13,20,27—juin 3,10,14

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Françoise Delphine Enoul Livaudais et (Pierre S. Wiltz Jr., administrateur public, en possession actuelle.)

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9770—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 28 juin 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rue Casacalvo, entre Union et Français. Le dit lot mesure, au pied français, 30 pieds de face à la rue Casacalvo, 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné sur un côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à F. D'Hémécourt, et sur l'autre côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à Jean Baptiste Asarette.

Ensemble avec trente-trois actions maintenant réduites à trente-et-une actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, y attachées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de soixante-deux piastres ($62) échéant le 1er mars 1885 et renouvelable selon la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et la balance comptant. L'acquéreur assumera toutes les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte hypothécaire de Françoise Delphine Enoul Livaudais en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé le 28 septembre 1836, avec l'acte du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

27 mai—27—3,10,17,24,28 juin.

Compagnie d'assurance Hibernia de la Nouvelle-Orléans vs. Ezekiel John Ellis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,019—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 20 juin 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain îlet de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le numéro soixante-trois à Hurstville, et borné par les Avenues St Charles et Nashville et les rues Cornelius et Arabella, sur un plan de B. Buisson, en date du 17 mars 1837, déposé en l'étude de E. Barnett, anciennement notaire en cette ville. Le dit îlet mesure deux cent quarante-trois pieds quatre pouces de face à l'Avenue St Charles, quatre cent vingt-six pieds quatre pouces sur la rue Arabella deux cent quarante pieds de face à la rue Cornelius et trois cent soixante-dix-sept pieds huit pouces de face à l'Avenue Nashville.

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire de James E. Zunts, par acte pardevant W. H. Pascoe, notaire, le 19 juillet 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

20 mai—20,27—3,10,17,20 juin

Mme Ellen Corcoran, veuve, etc., vs. Andrew Schmidt, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,211—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 1er juillet 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Première, Locust (anciennement Sofia) et Magnolia (anciennement Manuel). La dite portion de terre est désignée par la lettre B sur un plan de voyer, fait par Louis H. Pilié député voyer, en date du 26 janvier 1852, et conformément au dit plan. La dite portion de terre mesure comme suit: commençant à une distance de quarante-sept pieds, quatre pouces de l'angle de l'intersection des rues Locust et Philip, elle a soixante-six pieds deux pouces de face à la rue Philip sur une profondeur de quatre-vingt-onze pieds huit pouces, entre lignes parallèles; la dite portion de terre est composée de tous les lots originaux désignés par les numéros trois et quatre et d'une partie du lot numéro deux, comme référence au dit plan annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire en cette ville, le 22me jour de juillet 1861.

La propriété ci-dessus est la même qui a été transférée au bureau des transferts et donnée en paiement au défendeur dans cette affaire par John Untereiner, conformément à un acte passé pardevant Charles G. Andry, notaire, le 5 mars 1883.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

29mai—5, 12, 19, 26 juin—1 juil

Succession de Christian Haindel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1190—En vertu d'un writ de fieri facias contre Louis Haindel, tuteur datif des mineurs dans cette affaire et en faveur du plaignant (in rule) Martin Haindel, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 24 juin 1884, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Un certain terrain numéro quatorze, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet numéro dix-neuf, borné par les rues Joséphine, St-André, Laurel et Live Oak; le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de cent pieds.

2° La moitié indivise d'un certain terrain numéro trois, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No. 48, borné par les rues Sixième, Septième, Laurel et Live Oak; le dit lot mesure trente-trois pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds.

3° La moitié indivise d'un certain terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet numéro quarante-sept borné par les rues Septième, Huitième, Laurel et Live Oak; le dit lot mesure vingt-six pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de trente-six pieds entre lignes parallèles, et à cette distance de la rue Septième le dit lot se rétrécit en largeur, entre lignes parallèles, quatre-vingt-neuf pieds à la ligne du fond où il mesure seize pieds de largeur, d'après un plan de Moelhausen en date du 4 mai 1844, déposé en l'étude de L. Hermann, ci-devant notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

22mai—29—5 juin 12 19 24

New Orleans Insurance Association versus James A. Jordan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,448.—(Transféré de l'ancienne Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, No 8,266.)—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasin, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI 25 juin 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Plauché, Kerlerec, Villeré et Columbus et désignés par les numéros un et deux sur un plan annexé à un acte passé pardevant G. LeGardeur Jr, notaire, le 7 septembre 1871, conformément au dit plan les dits deux lots mesurent, au pied américain, comme suit, à savoir: Le lot numéro deux mesure trente pieds de face à la rue Kerlerec sur une profondeur de cent soixante-sept pieds quatre pouces et cinq lignes sur la ligne vers la rue Villeré, cent soixante pieds cinq pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de division du lot numéro un, et vingt-neuf pieds quatre pouces et trois lignes de largeur dans le fond, le lot numéro un touche au lot ci-dessus décrit, et mesure trente pieds un pouce et sept lignes de face à la rue Kerlerec, cent soixante pieds cinq pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de division du lot numéro deux, cent cinquante-cinq pieds onze pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de l'autre côté et vingt-neuf pieds quatre pouces et trois lignes de largeur dans le fond.

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire de E. F. Mioton, par acte passé pardevant G. LeGardeur, Jr, notaire, le 7 septembre 1871.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans

24 mai—24,31—juin 7,14,21,25

Voss Bros vs Forcheimer Bros,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9468—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 17 juin 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Sixième District de cette ville, désignée sur le plan comme lot No 18 de l'îlet No 27; le dit îlet est borné par les rues Magazine, Camp, Constantinople et Marengo, et le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Constantinople sur une profondeur de cent-vingt pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

17 mai—17,24,31—7,14,17 juin

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN,

50, 52, 54 et 56 RUE MARAIS, Entre Conti et St-Louis.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

Judah Hart vs. Mme M. M. Bartholomew, épouse de Lucius W. Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,358—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et avec le consentement des parties intéressées, je procéderai à la vente, à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 7 juin 1884, à 10 heures a. m., des propriétés ci-dessus décrites, à savoir:

Tout et particulièrement le contenu, installations, comptoirs, étagères, liqueurs, vin, etc., de la buvette bien connue au No. 46 rue St. Charles et dans une partie du bureau du second étage desdits lieux, loué par la défenderesse.

Le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

3 juin—3,4,5,6,7

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. William Freret et Mme Veuve William Freret, William Alfred Freret, Fannie Freret et Frederick George Freret, possesseurs actuels.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,271—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 7 juin 1884, à midi, de la propriété et dépendances ci-après décrites, ensemble avec soixante dix actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, maintenant réduit à soixante-six actions du dit fonds hypothécaire y annexées, à savoir—

Un certain terrain, situé dans le faubourg Delord, marqué numéro dix-huit sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du 20me jour de décembre 1828, et annexé à un acte passé pardevant Félix De Armas, notaire, en date du 30 janvier 1829.

Le dit terrain mesure, au pied français, cinquante-et-un pieds sur la rue appelée le Cours des Tritons, cent treize pieds et deux tiers d'un pouce sur la ligne qui le divise du lot numéro dix-sept (17), cent quinze pieds onze pouces et un tiers sur la ligne qui le divise du lot numéro dix-neuf (19), et cinquante-et-un pieds et un pouce dans le fond, tel que le dit lot de terre est désigné sur le plan ci-dessus mentionné; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de deux cent dix dollars ($210), échéant le premier jour d'octobre 1884 et renouvelable, conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et la balance comptant. L'acquéreur assumera toutes les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte hypothécaire de Stanford W. Waters en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé pardevant Théodule Seghers, notaire en cette ville, le 24 septembre 1838, avec l'acte de vente du shérif en cette affaire.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

7mai—7 14 21 28 juin 7

Succession de Peter G. Kornbech.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 11,077.—En vertu d'un ordre de vente, en date du 23 mai 1884, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères, sur les lieux ci-après désignés, VENDREDI, 6 juin 1884, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de meubles et autres effets mobiliers, etc., sur les lieux No 565 de la rue Dumaine entre celles Broad et White, et conformément à un inventaire déposé dans l'affaire ci-dessus.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

25mai—2, 27 31 juin6

W. T. Hosmer versus Mme E. Adams.

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—No 5,146—Mme E. Adams vs W. R. Stringfellow Fi-fa contre le plaignant et en faveur de John T. Michel, Jr. Expert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 9,872—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par les Honorables Cours ci-dessus mentionnées, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 10 juin 1884, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles, d'effets de maison, mobilier, etc, maintenant à mon entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres, conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

29 mai—29—juin 5,10

VENTE DE CONSTABLE.

R. Wood Perry vs J. J. Sullivan.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No. 5977—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, au No 92 rue Bolivar, VENDREDI, le 13 juin 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, etc, selon un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. A. LOOBY, Constable.

8 juin—3,8,13

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le quatrième district—Succession d'Eugène Gonodona—No 9090, Division A, et Margaret Eagan, épouse d'Eugène Gonodona, No 10,863, Division C., de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 5 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu de deux ordres de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 mai 1884, je procéderai à la vente de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Locust, Philip, Première et Magnolia, et formant l'encoignure des rues Magnolia et Première, et mesure 30 pieds de face à la rue Magnolia sur une profondeur de 105 pieds et face à la rue Première, entre lignes parallèles.

Conditions—comptant.

Acte de vente pardevant Andrew Hero Jr, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur payera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

3juin—3 7 14 21 28 juil 5

PAR GIRARDEY & MACON.

Emplacement de commerce de grande valeur, A l'encoignure des rues Royale et Ste-Anne, Près de la Cathédrale, du Marché Français et un des sites les plus attrayants du Deuxième District.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey, encanteur—Bureaux, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 7 juin 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan

L'emplacement de commerce, central et spacieux, formant l'encoignure S. O. des rues Royale et Ste-Anne, borné par les rues Royale, Bourbon, Ste-Anne et Orléans.

Le terrain mesure 53 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur et façade à la rue Ste-Anne de 70 pieds 4 pouces plus ou moins. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant le magasin en briques à un étage, désigné par les Nos 179 et 181 de la rue Royale. Rebâtie ou réparée, cette propriété serait promptement louée à de bons locataires pour un long laps de temps à un prix rémunératif, soit comme grocerie, confiserie, magasin de fantaisie, magasin de chaussures, ou magasin de détail.

A proximité de la Cathédrale, du Marché Français et tous les endroits attrayants du Second District, cette propriété ne saurait manquer, par son emplacement, d'être un placement rémunératif.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la partie à crédit à un, deux et trois ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat, la police d'assurance transférée, spécialement garanti par hypothèque et privilège de vendeur. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1884 en sus du prix de la vente; 10 pour cent du prix de l'adjudication seront requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Théo. Guyol, notaire, aux frais de l'acquéreur.

31 mai—à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois et vaste terrain dans le Quatrième District.

Dans l'affaire de Heinrich Arbiter et ale vs Barbara Nuss.

No 11,258—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 28 juin 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un jugement rendu le 20 mai 1884, et signé le 24 mai 1884, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies et servitudes y attachés ou y appartenant en quelque sorte, et situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Laurel, Jackson et Joséphine, mesurant d'après un plan de L. Reinstein, voyer, en date du 8 septembre 1883, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Annonciation, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une résidence en bois, à un étage, désignée par le No 401 rue Annonciation.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la portion à crédit à un et deux ans en billets spécialement garantis par hypothèque et privilège du vendeur, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement final, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection, les améliorations seront tenues assurées et la police transférée au porteur des billets, et l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1884 en sus du prix de la vente. Dix pour cent du prix d'acquisition, comptant seront requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. B. Whitaker, notaire aux frais des acquéreurs.

28 mai—28,31,7,14,21,28 juin

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies des femmes et comme sage femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec le temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au public.

16 déc—1

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix et centrale, sur la rue Royale, près de l'Hôtel St Louis.

Une belle Résidence et terrain sur la rue des Remparts, avec les lots qui touchent, sur la rue Ursulines; et

Une résidence très commode, sur le Chemin du Bayou, près la rue Tremé.

VENTE A L'ENCAN, A CREDIT.

Mme R. J. Taney vs. Mlle I. Forstall.

No 11,242—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 5 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage, rendu dans la susdite affaire, le 26 mai 1884 et signé le 30 mai 1884, par l'Hon W. T. Houston, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan—

1° Le magasin et propriété de résidence centralement situé Nos 96 et 98 rue Royale, dans l'îlet borné par les rues Royale, St-Louis et Conti et le Passage de la Bourse; le lot mesure 88 pieds 5 pouces de face à la rue Royale, 126 pieds 8 pouces 7 lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Conti, 63 pieds 10 pouces 5 lignes sur la première profondeur sur le côté de la rue St Louis, 30 pieds sur la ligne parallèle à la rue Royale, 63 pieds 10 pouces 5 lignes sur une seconde profondeur vers la rue St Louis et 34 pieds de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble avec une belle bâtisse double en briques, avec deux étages, ayant rez de chaussée dans le centre de la bâtisse, un grand corridor pavé, deux grands magasins et dans l'étage supérieur des chambres à coucher, un cabinet et deux petites chambres, un balcon de face à la rue et à la cour. Une bâtisse en briques à trois étages, bâtie dans le fond du terrain, ayant six chambres, cour briquetée, water-works, cuve, etc, gaz dans le principal corps de logis avec installations. Cette propriété commande $145 par mois et sera vendue sujette à un bail échéant en septembre 1884.

2° La jolie résidence en briques à deux étages No 204 rue Remparts, côté nord, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Ursulines et Hôpital. Le lot mesurant 63 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Remparts sur une profondeur de 152 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté vers la rue Ursulines, 156 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne de côté vers la rue Hôpital, de là courant vers la rue Ursulines 25 pieds 7 pouces, de là vers la rue Remparts 3 pieds 6 pouces et finalement vers la rue Ursulines 38 pieds 3 pouces et 5 lignes joignant la première ligne de côté de la dite propriété.

Ensemble avec la jolie et agréable résidence pour famille, ayant sur le rez-de-chaussée un grand corridor, salon et salle à manger avec porte à coulisse et office, à l'étage supérieur, corridor, deux chambres à coucher avec cabinet et grand balcon sur la rue Remparts. Une bâtisse en briques adjacente avec deux étages, le corps de logis du bas pour cuisine, trois chambres pour servantes, chambre à bain; et à l'étage supérieur cinq chambres et balcon, gaz avec chandeliers dans le corps de logis, écurie hangar, waterworks, puits en briques, cuve, etc., ainsi qu'un jardin-ornement ayant arbres fruitiers et fleurs.

3° Une maison en briques à deux étages sur la rue Hôpital ou Chemin du Bayou dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou et les rues Quartier, Tremé et Marais. Le lot mesure 20 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 94 pieds sur la ligne la plus près de la rue Marais 46 pieds de profondeur sur une première ligne parallèle à la rue Tremé, puis courant à un angle droit vers la rue Marais 6 pieds, puis courant sur une ligne parallèle à la rue Tremé 12 pieds, puis 12 pieds sur une ligne parallèle à la rue Tremé puis revenant à un angle droit 6 pieds, puis 22 pieds sur une ligne parallèle à la rue Tremé et 20 pieds de largeur sur la ligne du fond et face à une allée de 4 pieds en commun à la dite propriété et autres et faisant face à la rue Tremé.

Ensemble avec une résidence en briques à deux étages, ayant au rez de chaussée vestibule, salon et salle à manger avec porte à coulisse, quatre chambres, chambre à coucher avec cabinet de toilette, bâtisse sur la rue, une cuisine en briques à deux étages touchant la maison, ayant au rez-de-chaussée cuisine et deux chambres à domestique au dessus, une cour pavée, waterworks, cuve, etc.

Cette propriété est vendue sujette au bail se terminant en septembre 1884, au prix de $30 par mois.

Le tout conformément aux plans exposés à la Bourse d'Encan St-Charles.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un crédit de un et deux ans à partir du jour de la vente en billets des acquéreurs divisés en coupons, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement final et garantis par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur sur la propriété vendue.

Les actes devront renfermer toutes les clauses de sécurité habituelles. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1884 et feront au comptant, au moment de la vente, un dépôt de 10 pour cent. L'acquéreur de la propriété rue Royale, premièrement décrite, devra assumer comme partie du prix d'achat le paiement d'un billet de $6000 réduit à $5500 daté du 9 avril 18—5, garanti sur la dite propriété par hypothèque et vendeur.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Omer Villeré, notaire. No 21 Commercial Place.

1er juin—1,7,14 21,28—5 juil

Propriétés rémunératives.

Coin des rues St Philippe et Miro, et Galvez près Dumaine.

Vente à crédit à l'encan.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juin 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan:

1—La bâtisse en bois à un étage, à l'encoignure sud-est des rues St. Philippe et Miro, le terrain est de 34 pieds 4 pouces de face sur une profondeur de 75 pieds, ayant un salon, 4 appartements de chambres et de cuisines pour deux familles ou vente en ardoises, en bon état et loué à raison de $20 par mois.

2—La grande propriété, avec bâtisses pour résidence et écuries, 48 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue Galvez sur le côté est entre Dumaine et Ste Anne, ayant une profondeur variante d'à peu près 125 pieds louée maintenant à raison de $10 par mois.

Ces deux propriétés se trouvent dans un bon voisinage, sur une rue élevée et près de deux lignes de cars.

Conditions—Une moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste à 12 mois de crédit avec intérêt à raison de 8 pour cent par an, privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie, assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant 1884 et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant J. F. Meunier, notaire.

1er juin—1, 3, 6, 7.

Résidence en briques à deux étages,

No 96 rue Bourgogne, entre Conti et St-Louis.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur. Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juin 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan—

La résidence en briques à deux étages No 96 rue Bourgogne, sur le côté est, entre St Louis et Conti. Le terrain mesure 24 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 60 pieds. La maison a un corridor et galerie sur le côté, des chambres suffisantes pour une grande famille. La bâtisse du fond a deux étages, gaz, water works; cour d'une grande dimension sur le côté supérieur. Le voisinage est respectable. La propriété est louée à bail, jusqu'au 1er septembre 1884, à raison de $24 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant 1884, un dépôt de 10 pour cent au comptant sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant A. Ducatel, notaire.

1er juin—à la vente.

PAR ALBERT PAUL.

Magnifiques meubles de maison presque neufs et en parfait état.

Transportés au No 54 rue de l'Esplanade, près Royale.

Dans l'affaire de L. Moore vs. T. C. Lorenzo.

Comprenant de magnifiques ameublements de salon, chambre et salle à manger, Miroirs, Tapis, Stores, Nattes, Porte-chapeau, Verrerie, Plaqué, Peintures, Pendules, Ornements, Stove et Coffre-fort, ensemble avec de nombreux articles de ménage.

IL sera vendu à la dite résidence MARDI, 3 juin 1884, à 11 heures du matin.

1 juin—1 3 — ALBERT PAUL, Encanteur.

PAR B. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Septième District.

Succession d'Elisabeth Thomas

Cour Civile de District—Paroisse d'Orléans—Division A.—No 11,075

PAR B. ONORATO, Encanteur Bureaux, 45 rue Royale—SAMEDI, 7 juin 1884, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 30 avril 1884, je vendrai à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé en la ville de Carrollton, paroisse de Jefferson, dans le carré No. 6, borné par les rues Madison, Troisième, Burthe et Dublin. Le dit terrain est désigné par le No. 24 et mesure 30 pieds de face à la rue Burthe, sur 150 de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions Comptant.

L'acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais de l'acquéreur, qui paiera en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1884.

Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour rendre certaine la vente.

4mai—4 10 17 24 31 7 juin.

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné que le jugement suivant: ANNA F. C. BRICKELL contre JAS. PIERCE. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. No 11,219. Cette affaire a été appelée aujourd'hui pour être jugée, et après avoir entendu les plaidoiries, les témoignages et les avocats, pour les raisons assignées oralement par la Cour, la loi et les preuves étant en faveur de la demanderesse. Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la dite demanderesse, Mme Anna F. C. Brickell, femme de James Pierce et contre le défendeur, Jas. Pierce, son mari, décrétant une séparation de biens entre elle et son dit mari et dissolvant la communauté de biens et acquets existant entre eux. Ledit défendeur James Pierce est condamné à payer à la demanderesse Mme Anna F. C. Brickell, sa dite femme, la somme de deux mille piastres, avec l'intérêt légal depuis le jour de la demande judiciaire, savoir, le 26 avril 1884, jusqu'au paiement ainsi que les frais de la cour, avec hypothèque et privilège sur tous ses biens.

Jugement rendu le 13 mai 1884

Jugement signé le 17 mai 1884.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

4juin—4f

VENTES A L'ENCAN'

PAR JAS. P. GUINAULT

Terrains vacants sur les rues Orléans et Ste-Anne

Succession de Madame R. D. Plantey, No 10 663.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureaux Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 5 juillet 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 mai 1884—

1° Un lot de terre situé au faubourg Tremé en cette ville, désigné par le No 7 de l'îlet No 76, lequel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue d'Orléans, entre les rues Claiborne et Derbigny sur 73 pieds 9 pouces de profondeur.

2° Deux lots de terre désignés par les Nos 19 et 20 de l'îlet No 18, mesurant chacun 33 pieds de face à la rue Ste-Anne, entre les rues Miro et Galvez, sur les profondeurs suivantes, savoir: le lot No 19, 161 pieds 8 pouces 1 ligne sur la ligne le séparant du lot No 18, et 161 pieds 7 pouces 1 ligne sur la ligne le séparant du lot No 20, et le lot No 20, 161 pieds 7 pouces 1 ligne sur la ligne le séparant du lot No 19, et 161 pieds 6 pouces 1 ligne sur la ligne du fond des lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5.

Conditions—Moitié comptant, la balance à un an de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs.

3 juin—3,14,21 28—5 juil.

Elégante Résidence en bois à étage à deux corps de logis sur l'Avenue de la Louisiane Nos 3, 9 et 211, dans un charmant voisinage.

Blanche Beebe vs. Estelle Beebe et al. No 9,416.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

Vente pour effectuer un partage.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 28 juin 1884, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 24 mars 1884 et signé le 4 avril 1884. La propriété suivante, savoir:

Trois lots de terre ainsi que les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet renfermé par l'Avenue de la Louisiane, et les rues Toledano, Coliseum et Prytanée, désignés par les Nos. 8, 9 et 10 de l'îlet No 17, lesquels trois lots de terre mesurent ensemble 96 pieds de face à l'Avenue de la Louisiane sur 128 pieds de profondeur. Les bâtisses et améliorations qui en dépendent consistent en une maison de résidence en bois à étage à deux corps de logis, couverte en ardoises, construite à distance de la rue et ayant verandah sur le devant et galeries sur les côtés, chaque corps de logis renferme salon double, salle à manger, office, cuisine, boudoir, rance et cabinet au rez-de-chaussée et au dessus, quatre chambres à l'étage supérieur de la maison, chambre à bain, un grand hangar couvert en ardoises, ayant quatre chambres, deux citernes, cour carrelée etc., etc. Le tout d'après le plan qui sera exhibé à la Bourse.

La propriété est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1884, à raison de $70 par mois. Gaz dans la maison, avec lustres et installations.

Conditions. Un tiers comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets divisés par coupons à la convenance des héritiers, garantis par hypothèque et portant 8 0/0 d'intérêt de date jusqu'à parfait paiement. La propriété devra être maintenue assurée et la police d'assurance transférée jusqu'au paiement définitif des billets. L'acte de vente devra contenir la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des dits billets ainsi que se soumettre à toutes les clauses de sécurité d'usage. L'acheteur assumera en sus du prix d'adjudication, les taxes de l'Etat et de la ville dues et exigibles en 1884.

Acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur au prix d'adjudication pour garantir la vente.

27 mai—27 31—juin 7,14,21 et 28

Terrain d'encoignure, faisant face au Lac Ponchartrain et près de l'Hotel Washington.

"Succession de John Scanlon."

PAR JAS P. GUINAULT Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 21 juin 1884, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan de l'Hotel St-Charles, rue St-Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 14 mai 1884.

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent situé dans la ville de Milneburg, paroisse d'Orléans. Lequel lot de terre forme encoignure aux rues Français et Columbus, mesurant français 50 pieds de face à la rue Columbus sur une profondeur et façade de la rue des Français de 130 pieds.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes d'état et de ville dues en 1884.

20 mai 20 27 juin 7 14 21.

PAR JULES A. A. ROUSSEAU.

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles nouveaux.

Un grand assortiment de meubles de chambres à coucher, garde-robe, lit à la Victoria, bureau de toilette, jeux de chaises en jonc et en bois, glace, cadres à ressorts, articles de toilette, etc., etc.

Dans l'affaire de Wm Spreen & Co. vs. ses créanciers

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 11,438.

EN vertu et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 mai 1884, à 10 1/2 heures du matin au No 866 rue Magazine, entre St-André et Joséphine.

Le contenu du dit magasin de meubles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

JULES A. A. ROUSSEAU, Encanteur.

28 mai—2—6 9 juin

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John L. Sierry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10 286—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Andrew Hero Jr, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

3juin—3,7,12

Succession de Jacob Kerner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 10 156—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Edward Kerner, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

30mai—30 3 8 juin

Succession de Paul Chatellier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11 4'3—Division D—Attendu que Mme veuve Bernard Segersteen a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Paul Chatellier, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour

JAMES T. CLARK, Greffier.

1 juin—1 5 10

Succession de L. Lewis Conrad.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 9914—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles A. Conrad, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

1 juin—1 5 10

Succession de Maria U. Schuler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 8805—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Francis Schuler, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

1 juin—1 5 10

Succession de F. O. Boyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6,266—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par C. J. Leveque et W. J. Hodgson, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

29mai—28 1 6 juin.

Succession de John Machino.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,475—Division—Attendu que P. S. Wiltz Jr. administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Machino, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

28 mai—28—1 6 juin

Succession de J. R. Ganivet alias Guénivet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,171—Division B,—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour

JAMES T. CLARK, Greffier.

27 mai—27, 31, 5 juin

Succession de Nano O'Leary, épouse décédée de Daniel P. Murphy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,371—Division D—Attendu que Daniel P. Murphy, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Nano O'Leary, épouse décédée de Daniel P. Murphy, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

27mai—27,31, 5 juin

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur et commerciale, à l'encoignure des rues Market et New Levee, qui touche à la forge, et deux lots de terre.

Dans l'affaire de la succession de Fred. Hecker, décédé, No 10,420; succession de Mme Louis Wener, sa femme, No 11,323.

Vente à l'encan, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, 13 rue Carondelet—SAMEDI, 5 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à deux ordres de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, un de l'Honorable A. L. Tissot, Juge de la Division A, dans l'affaire de la succession Fred. Hecker décédé, dossier No 10,420, en date du 2 juin 1884, et l'autre de l'Honorable W. T. Houston Juge de la Division B dans l'affaire de la succession de Mme Louise Wener, femme décédée de Fred. Hecker, Dossier No 11,323, en date du 2 juin, 1884, à l'encan, il sera vendu—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues New Levee, Tchoupitoulas, Market et St James, désignés par les Nos 1 et 2 et se touchent mesurent chacun 29 pieds 2 pouces de face à la rue New Levee sur une profondeur de 118 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues New Levee et Market; étant la même propriété acquise par le défunt de Mme M. C. Livaudais et autres, conformément à un acte pardevant Théo. Guyol, notaire, le 31ème jour de juillet 1865.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages bien bâtie, couverte en ardoises, subdivisée en deux grands magasins au rez-de-chaussée et résidences à l'étage supérieur, et dans le fond, gaz partout, cuve etc; ainsi qu'une forge sur un côté du lot, et un grand hangar en bois, chambres et autres bâtisses dans le fond de chacun des lots. Une grand verandah sur la façade et sur le côté courant toute la longueur. Les magasins sont presque neufs et en parfait état.

Conditions, comptant en passant les titres. 10 pour cent seront requis au comptant sur les lieux.

L'acquéreur assumera en outre de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.

4juin—4 8,15 22 29—5 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession Bernard Finnan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet—LUNDI, le 16 juin 1884, à midi à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Natchez et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C, en date du 13 mai 1884, dossier No 11,251, pour le compte de la succession de Bernard Finnan, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Bellechasse, St Thomas, Ste Thérèse, mesurant 27 pieds de face à la rue St Thomas, sur une profondeur de 144 pieds 11 pouces et 2 lignes et borné, dans le fond, par une allée, en commun, de 20 pieds de largeur, pour l'usage du dit lot et des autres.

Conditions. Comptant sur les lieux. L'acquéreur assumera les taxes dues en 1884 en sus du prix de la vente. Acte de vente pardevant Octave Villere, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 mai—14,25,1,8,15 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Franklin Millard, décédé.

A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI le 21 juin 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 15 mai 1884, dans l'affaire de la succession de Franklin Millard, décédé, dossier No 10,537 à l'encan il sera vendu—

La partie indivise 18/288 d'un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Poydras et Lafayette, désigné par le No 3 et mesure 22 pieds de face à la rue St-Charles, sur une profondeur de 104 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles, au pied américain.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à deux étages connu comme le No 109 rue St Charles avec bail à H. Kolling & Co., jusqu'au 30 septembre 1884.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, aux frais des acquéreurs y compris les taxes dues et exigibles en 1884.

2 mai—20, 25—1, 8, 15, 21 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de choix pour bâtir.

Près du Parc Supérieur de la ville, à un îlet au-dessus de la Bâtisse de l'Exposition, rue Magazine.

Succession de Robert Moores et de Cora A. Moores, son épouse.

Dossier No 9784—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente à l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juin 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D en date du 18 janvier 1884. Dossier No 9784, dans l'affaire des successions de Robert Moores et de sa femme, Cora A. Moores née Cowand, tous deux décédés, consolidées, il sera vendu à l'encan—

Un certain terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le sixième District de cette ville, dans l'îlet No 17 borné par les rues Chestnut, Market, Magazine ou Fouché et Broadway, (anciennement Soulé Market) désigné comme le lot No 1, et mesurant 22 pieds de face sur chacune des rues Chestnut et Broadway, sur une profondeur et façade sur la rue Fouché ou Magazine de 210 pieds et formant les encoignures des rues Chestnut et Fouché et de Broadway et Fouché, et faisant face sur chacune des dites trois rues. La rue Fouché est la continuation de la rue Magazine, et cet emplacement est définitivement choisi pour les bâtisses de l'Exposition qui se trouvent immédiatement en face de ces terrains et près du Parc Supérieur et offrent une rare chance pour bâtir soit pour une pension ou un café.

Conditions comptant en passant la vente. 10 pour cent seront payés comptant sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant John G. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur et qui assumera les taxes dues et exigibles en 1884, en sus de son adjudication.

4 mai—4 11 18 25 31 juin 7

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 11,309

Louis Sherman vs. ses créanciers.

Aux créanciers de Louis Sherman et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Paul Reusch, Esq. un notaire le 4ème jour de juin 1884, à 11 heures du matin, pour délibérer sur les affaires du dit Louis Sherman et pour nommer un syndic

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, Juges de la dite Cour.

Nlle-Orléans, ce 21me jour de mai 1884.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

22 mai—3f en 10 j

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

H. Loubat, vs. Ses Créanciers. — No 10,969. Division C.

Ordre de Cour—

Aux créanciers du dit Hilaire Loubat et toutes les autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent avis requis d'assister à une réunion des créanciers du dit Hilaire Loubat qui aura lieu pardevant John L. Lareche, Esq, notaire en cette ville, le Jeudi, 5 de juin 1884, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit Hilaire Loubat, élire un syndic et dans l'intervalle que toutes les procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 30 avril 1884.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

JAS. D. RANKIN, Dy Greffier.

4 mai—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Wm Spreen Co., vs. leurs créanciers. — No 11,438, Cour Civile de District Division D.

ORDRE DE COUR—Il est ordonné que la cession ici faite par l'insolvable raison sociale Wm Spreen & Co., soit acceptée au profit de leurs créanciers. Qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable raison sociale soit appelée LUNDI, le 23ème jour de juin 1884, au bureau de E. J. Blanchard, un notaire en cette ville, comme il est prescrit par la loi, et que J. H. Ferguson, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que toutes procédures contre la dite raison sociale et contre ses biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 22 mai 1884

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

23 mai—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

John J. McGinnis vs. Ses Créanciers. — No 11,348, Division A.

ORDRE DE COUR. Que la cession de la propriété du pétitionnaire John J. McGinnis soit et est acceptée par la Cour au profit de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers soit tenue et convoquée pardevant Charles Rollo, Esq, notaire, le 12me jour de juin 1884, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic, et dans l'intervalle que toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit John J. McGinnis soient suspendues.

Il est en outre ordonné que Barnard Titche, Esq, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 9 mai 1884.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

11mai—3f

GUÉRISON CERTAINE DES MALADIES DE POITRINE et des Affections chroniques des Voies respiratoires.

CAPSULES MOLLES DE BOURGEAUD à la CRÉOSOTE VRAIE

DU GOUDRON DE HÊTRE et à l'Huile de Foie de Morue

BOURGEAUD, Phien de 1re cl., Fournisseur des Hôpitaux

PARIS, 20, Rue Rambuteau, 20, PARIS

Ces Capsules, les seules expérimentées et employées dans les Hôpitaux de Paris par les Drs et Profrs Bouchard, Vulpian, Potain, Dujardin, etc., ont donné des résultats si constants dans le traitement des Maladies de Poitrine et des Bronches, que les sommités médicales de France et de l'Etranger les prescrivent exclusivement.

VIN et HUILE CRÉOSOTÉS

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Propriété du Troisième District

Vis-à-vis du Morgan's Louisiana and Texas Rail Road Depot,

Rue Levée, entre les rues Champs-Elysées et Marigny.

Succession de Jose Barba.

No 10,424—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER Placide J. Spear, Encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 14 juin 1884, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 avril 1884, pour le compte de la dite succession, à savoir:

Trois certains terrains, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, Marigny, Victoire et Champs-Elysées désignés par les Nos 4, 5 et 6 sur un plan dressé par C. A. DeArmas, député voyer général, en date du 9 novembre 1859, déposé en l'étude de Philippe Lacoste, anciennement notaire en cette ville; les dits lots mesurent au pied américain, à savoir: le lot No 4, 16 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la dite rue Levée; le No 5, 16 pieds 11 pouces de face à la rue Levée; le lot No 6, 17 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Levée sur une profondeur à chacun de ces lots de 62 pieds 10 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lesquelles comprennent une bâtisse en briques à un étage, divisée en trois corps de logis, avec deux chambres de chaque côté et une bâtisse en briques à un étage dans le fond, avec une chambre de chaque côté.

La dite propriété a été acquise par le dit feu José Barba de Samuel Marx, par acte passé le 13 décembre 1859 pardevant Philippe Lacoste, notaire, et enregistré au bureau de transfert, livre 79, folio 4—3

Termes et conditions—Une moitié ou plus au comptant, le reste à un crédit de un ou an et deux ans au gré de l'acquéreur, et portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les dits billets seront garantis par privilèges et liens de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété. L'acte de vente contiendra les clauses usuelles de non aliénation, vente sans estimation, 5 pour cent d'honoraires d'avocat etc. etc. L'assurance devant correspondre avec le montant des billets et le transfert de la police etc. L'acquéreur assumera en sus du prix de son adjudication, les taxes de Ville et d'Etat de 1884, et un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication sera requis par les encanteurs au moment de la vente. Actes de vente pardevant O. Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs.

10 mai—10 17 24 31—juin 7 14

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage sur la rue Vallette à Alger.

Succession de Patrick James Courtney No 10,2.8.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet. LUNDI 9 juin 1884 à midi et demi, à la Bourse d'encan du Ferry Barrett au débarcadère des ferries du Premier et du Deuxième District à Alger, Cinquième District, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 6 mai 1884 il sera vendu à l'encan—

La propriété cottage No 37 rue Vallette, à Alger, maintenant Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Vallette, Peter, Olivier et Delaronde, le lot mesure 26 pieds 1 pouce de face à la rue Vallette sur une profondeur de 83 pieds 8 pouces.

Conditions—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1884 et fera un dépôt de 10 pour cent au comptant pour lier la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave De Armas, notaire, No. 176 rue Royale.

8 mai 8 17 24 31—8 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ilet de terre de valeur,

Rue Magazine, près l'Avenue Peters.

Sallie S King, tutrice naturelle, etc., vs. Henry L. King et Belle F. King.

No 10,843—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J HOEY, ENCANTEUR—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juin 1884, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un jugement en partage, rendu et signé dans la susdite affaire, le 1er mai 1884, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

Vingt-quatre terrains formant tout l'îlet de terre dans le sixième District de cette ville, borné par les rues Magazine, Camp, Octavia et Joseph. Les dits lots sont numérotés 1 à 24 inclusivement conformément à un plan qui sera exposé à la vente.

L'îlet mesure 70 pieds de face sur la rue Camp, 347 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Octavia, 370 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Magazine, et 3[illegible] pieds 11 pouces de face à la rue Joseph. Cet îlet est le deuxième au-dessus de l'Avenue Peters et juste au-dessus de la station des chars Upper Magazine et près la nouvelle école McDonogh.

Et le même jour à 2 heures de l'après-midi au bureau de feu John E. King No 65 rue Magazine, entre Natchez et Poydras, il sera vendu dans la même affaire—

Dix actions du N. O. Pacific R. R. Co. de $100 chacune, certains comptes, une montre en or, un lot de meubles de bureau, et deux coffres en fer, dont un à deux portes avec serrure à combinaison.

Conditions de la vente—Pour les actions, effets mobiliers, etc, comptant. Pour la propriété foncière un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs le reste à un crédit de un et deux ans, du jour de la vente, en billets des acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, garantis par privilège de vendeur avec les stipulations de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les autres clauses de sûreté d'usage, lesdits billets devant être subdivisés au gré des parties intéressées, les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes dues et exigibles pendant l'année 1884, et feront un dépôt de 10 0/0 au comptant au moment de la vente.

Actes de vente pardevant T. Wharton Collens, notaire, 46 rue St Charles, aux frais de l'acquéreur.

6 mai—6,17,24,31,7 juin

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété à McDonoghville.

Succession de Grégoire et Anne Cantens.

No 10,817—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juin 1884, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage rendu dans l'affaire ci-dessus, par l'Hon. A. L. Tissot juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 28 avril 1884, et signé le 1er mai 1884, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Neuf lots de terre à McDonoghville, dans l'îlet No. 29 borné par les rues Lapeyrouse, Socrate, Jefferson et Adams, désignés par les Nos 1 à 2 et 7 à 12, sur un plan de Pilié, le 18 février 1860. Les lots Nos. 1 et 2 mesurent chacun 60 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Lapeyrouse et Adams. Le lot No. 8 mesure 60 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 150 pieds. Les lots Nos 7, 8, 10 et 11 mesurent chacun 60 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No 7 forme l'encoignure des rues Jefferson et Socrate et le lot No 11 forme l'encoignure des rues Jefferson et Lapeyrouse. Le lot No 9 mesure 60 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 150 pieds et le lot No 12 mesure 60 pieds de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur de 120 pieds.

2° Trois lots de terre à McDonoghville, dans l'îlet No. 36 bornés par les rues Jefferson, Adams, Range, Prévost et Americus, désignés par les Nos 3, 11 et 12 sur le plan ci-dessus mentionné.

Le lot No 3 mesure 60 pieds de face à la range Prevost, sur une profondeur de 120 pieds (au pied français). Le lot No 11 mesure 60 pieds de face à la rue Americus, sur une profondeur de 120 pieds et forme l'encoignure des rues Adams et Americus, (au pied français,) et le lot No 12 mesure 60 pieds de face à la rue Adams, sur une profondeur de 150 pieds, (au pied français.)

Conditions: Un tiers comptant, et la balance à un crédit de un et deux ans, qui devra être garanti par billets d'acquéreur; ils devront être divisés en parties égales pour effectuer un partage entre les héritiers et payables un an et deux ans après leur date, avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et devront être garantis de leur paiement par le privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les acquéreurs auront le droit de payer tout le montant du prix de leur adjudication ou plus d'un tiers au comptant. Les actes de vente doivent contenir les clauses de non aliénation, et en cas de procès, les clauses de 5 pour cent d'honoraires d'avocat. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles durant 1884, et un dépôt de 10 pour cent au comptant sera exigé au moment de la vente.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Joseph D. Taylor, notaire. No 170 rue Commune. — 6mai—6 17 24 31 juin7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terre et terrains de ville

Keiffer & Gardner vs leurs créanciers.

No. 6296—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.—Bureau, No 17 rue Carondelet SAMEDI, le 14 juin 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la susdite Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, en date du 8 mai 1884, il sera vendu à l'encan—

1° Une portion de terre au Landing Cotile, maintenant Boyce, dans la paroisse Rapides, ayant 83 pieds de face à la rive droite de la Rivière Rouge, près de l'embouchure du Bayou Jean de Jean, s'étendant dans le fond de 90 pieds ayant 8484 pieds carrés et bornée en haut par la terre de Mme Anna G. Boyce.

2° Une autre portion de terre au même endroit, séparée de celle ci-dessus par un chemin public, ayant 89 pieds de face à une rue imaginaire, et s'étendant dans le fond de 110 pieds, ayant 9790 pieds carrés et est bornée sur tous les côtés par les terres de Mme Anna G. Boyce. Les améliorations consistent en un grand magasin et entrepôt en bois avec mansarde.

Les dites propriétés ont été acquises de Henry A. Biossat, par acte pardevant Chas. G. Andry, notaire, le 14 mars 1880.

3° Dix-sept et demi acres de terre dans la paroisse De Soto, formant une portion dans le quartier nord-ouest et le quart sud ouest de la Section No 18, Township 12, Range No. 13, acquis de Frank P. Collins, le 29 novembre 1881, et enregistré dans le livre 7, folio 512.

Conditions—Comptant.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, par devant Andrew Hero Jr., notaire.

13 mai—13 24 31—7. 14 juin

Briqueterie des Planteurs.

Briques expédiées par les chemins de fer "Morgan, La. & Texas," et "Pacific" et par des chalands sur le fleuve. Adresser les commandes par la boîte 127 de la "Mechanic, Dealers & Lumbermen's Exchange," Nouvelle-Orléans. Les commandes des campagnes par la boîte 3 poste de Gretna.

N. D. HARVEY, propriétaire

nov—1 an—vêo